Commune de Frépillon

FEVRIER 2013

Bulletin d'Informations Municipales

LABORATOIRE BONAN

Analyses Médicales

Docteur Laurent Bonan

Médecin Biologiste

Prélèvements

au laboratoire et à domicile

du lundi au vendredi

de 7h à 12h30 et de 14h30 à 19h00

le samedi

de 7h30 à 12h30

40, Av. Marcel Perrin - 95540 **MÉRY-SUR-OISE**

Tél. : **01 34 48 13 26** - Fax : 01 34 48 14 56

AUTO-ECOLE

C.E.R RÉSEAU

c'est être responsable

BESSANCOURT

Envie de passer à la vitesse supérieure?

Depuis novembre 2010, la nouvelle équipe de l'auto école CER Bessancourt, vous permet de réaliser un de vos rêves: **Obtenir le permis de conduire** !

L'assiduité et la motivation vous permettront de donner un coup d'accélérateur à vos envies et de gagner en autonomie! N'hésitez plus: prenez la route avec nous et rejoignez nous au 16 avenue de la République, à Bessancourt (01.39.60.71.34) où nos formateurs expérimentés vous accompagneront en toute sécurité vers la réussite!

Estimation Gratuite

Century 21

F.R. Immobilier

Fichier Partagé

TAVERNY	BEAUCHAMP	FRANCONVILLE	MONTIGNY	FREPILLON
01.39.60.26.76	01.30.40.06.39	01.34.44.2000	01.39.97.03.62	*1 rue du Coudray* 01.30.40.15.15

Service Location – Gestion

01.30.40.30.07

le propos du maire

Pour votre municipalité le moment est venu de préparer le budget de 2013.
Cette année l'exercice s'annonce particulièrement difficile.

Côté recettes : la dotation de l'Etat sera gelée à son niveau de 2012 et l'annonce est déjà faite qu'elle baissera en 2014 et 2015. Par ailleurs, le volume des mutations est inférieur à celui de 2011, ce qui se traduira par une baisse des taxes correspondantes. Aucun poste de recettes n'évoluera à la hausse. Et si la masse des taxes locales augmentera du fait de l'accroissement de la population, cette évolution sera absorbée par les dépenses liées à cet accroissement.

Côté dépenses : l'énergie est à la hausse, les charges sur les salaires augmentent, l'ensemble des dépenses courantes subira l'inflation courante de un à deux pour cent.

L'équation est donc claire : recettes stagnantes et dépenses à la hausse. La variable d'ajustement normale serait de relever l'impôt communal mais je proposerai encore une fois au Conseil municipal d'écarter cette hypothèse. Nous limiterons ou reporterons certaines dépenses de fonctionnement ou d'investissement s'il le faut, sous réserve que l'Etat n'augmente pas les charges des collectivités (rythmes scolaires, logements sociaux, baisse des subventions...).
Dans le contexte actuel cela me semble la voie la plus sage.

Néanmoins, avec les membres du Conseil municipal, je souhaite à chacun de vous de garder espoir au cours de cette nouvelle année.

Bernard TAILLY

sommaire

propos du maire 1

dossier eau . . . . . 3 à 6

le monoxyde de carbone 7

2012 une année de grands travaux 8-9

les réformes nationales récentes en matière d'urbanisme 10

présentation de vos demandes d'autorisation d'urbanisme 11

discours de M. le Maire lors de l'inauguration du quartier des Carreaux du 5 octobre 2012 . . . 12 à 14

livraison des nouveaux logements place de l'église . 14

tri-action, le tri en 3 conseils 15

travaux dans l'église 16

stationnement alterné par quinzaines 17

renouvellement des rames de trains sncf 17

communication 17

classe de découverte à saint-malo 18

rentrée scolaire 2012 19

sortie de territoire 19

www.frepillon.fr 19

dossier plaine de pierrelaye-bessancourt 20

nouveaux frépillonais 20

évolution de la population à frépillon 21

contrôle des installations d'assainissement 21

incivilités, dégradations, délits 21

omcl . . . . . 22 à 25

la vie de frépillon en images . . . . . 26 à 29

bibliothèque de frépillon 30

les enfants font la fête 31

une manifestation sportive de taille xxl 32

magnifique palmarès iafvo volley-ball, saison 2011/2012 33

fb2m handball 33

bcfmm basket blub frépillon méry mériel 34-35

le personnel municipal 36

enquête de satisfaction 37

commerces 38

carnet 40

Prochaine permanence de Jean-Noël Carpentier, député, lundi 3 juin 2013 de 15h30 à 17h, Salle du Forum à l'Hôtel de Ville de Taverny.

www.frepillon.fr **A consulter sans modération !**
Et soyez les premiers informés des actualités importantes de la commune en vous abonnant gratuitement à l'"alerte" !

Mairie de Frépillon : Tél. : 01 39 60 25 06
Fax : 01 39 60 08 45
Site internet : www.frepillon.fr

Horaires : *lundi de 14 h à 16 h 30 - mardi de 8 h 30 à 12 h*
mercredi de 8 h 30 à 12 h - jeudi de 8 h 30 à 12 h
vendredi de 14 h à 18 h - samedi de 8 h 30 à 11 h 45

La Poste : Tél. : 01 34 18 35 40

Directeur de la publication :
Bernard TAILLY, Maire

Rédaction :
commission d'information
de la Commune de Frépillon
Mise en page et impression : Imprimerie SIBM
95540 Méry-sur-Oise
N° SIRET : 479 934 044 00013
tirage : 1500 exemplaires
Photos 1ère de couverture : Philippe JANIN

votre nouveau service public de l'eau

Sept communes du secteur, dont Frépillon, ont rejoint le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France à partir du 1er janvier 2013. Vous disposez ainsi de l'ensemble des innovations du plus grand service public d'eau de France et bénéficiez de surcroît d'un prix moins élevé de **la part eau potable de votre facture**.

Historiquement, votre commune a fait le choix de la coopération intercommunale locale pour permettre à ses habitants de disposer d'un service de l'eau fiable et garanti. Confier la production et la distribution de l'eau potable à l'échelon intercommunal a permis de bénéficier depuis longtemps d'une meilleure cohérence de gestion, d'une mutualisation des moyens et des interconnexions des réseaux.

L'eau qui vous a été délivrée jusqu'au 31 décembre 2012 provenait de trois forages situés près de l'Oise, sur le territoire de Mériel. Directement pompée dans la nappe phréatique, elle ne recevait comme traitement qu'une simple adjonction de chlore. Si notre eau a toujours été conforme aux normes sanitaires en vigueur, elle présentait une teneur en calcaire importante. Une eau calcaire n'est en rien dangereuse pour la santé mais elle a des conséquences néfastes sur la plomberie et les appareils électroménagers.

Dans le cadre de la coopération intercommunale sous l'impulsion de notre maire, Bernard TAILLY, les élus des communes adhérentes aux deux syndicats concernés (le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron qui regroupe les communes de Butry-sur-Oise et de Valmondois, et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de Chauvry qui regroupe les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel et Villiers-Adam) mènent depuis trois ans une réflexion quant aux solutions qui permettraient de disposer d'une eau moins calcaire.

Souhaitant éviter une augmentation importante du coût de l'eau qu'aurait entraînée la construction d'une usine de dé-carbonatation, les conseils municipaux ont fait le choix d'une solution alternative : l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Après des travaux de raccordement au réseau principal du SEDIF, réalisés en 2012, vous disposez depuis le 1er janvier de l'eau nanofiltrée de l'usine de Méry-sur-Oise mais également de la haute technicité du service de l'eau potable du SEDIF, encore améliorée depuis le 1er janvier 2011 avec son nouveau contrat de délégation de service public.

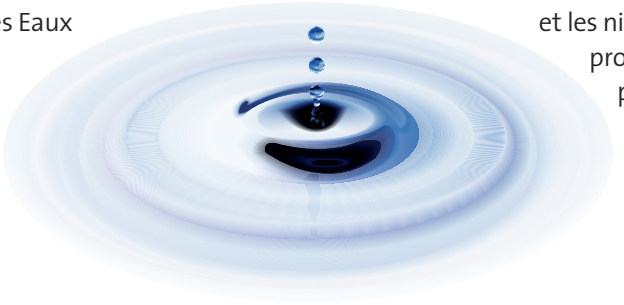

Avec l'eau nanofiltrée, tous les habitants de notre commune bénéficient désormais d'une eau beaucoup plus douce et avec des standards de qualité renforcés. Son Th est en moyenne de 18° pour plus de 50° jusqu'alors.

LE SEDIF

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) assure désormais, avec l'arrivée des sept nouvelles communes, l'alimentation en eau potable de 149 communes à compter du 1er janvier 2013, réparties sur sept départements d'Ile-de-France, excepté Paris, soit plus de 4 millions d'usagers. Avec près de 750 000 m3 d'eau produits chaque jour, c'est le plus grand service public d'eau en France et l'un des tout premiers en Europe. Le SEDIF a confié l'exploitation du Service de l'Eau à Veolia Eau d'Ile-de-France, dans le cadre d'une délégation de service public qui a pris effet le 1er janvier 2011 pour une durée de 12 ans.

UN CONTRÔLE RENFORCÉ

Parmi les produits alimentaires les plus surveillés en France, le contrôle de la qualité de l'eau du robinet est de la responsabilité du Ministère de la Santé et des Agences régionales de la santé (ARS). L'eau du robinet répond à des normes strictes du Code de la santé publique selon un principe de précaution maximale.

Le SEDIF a constamment investi pour tenir compte de ses propres défis, qui ne sont pas les mêmes que sur d'autres territoires. En Ile-de-France, l'eau distribuée provient des rivières : les traitements sont lourds et, paradoxalement, c'est sous la contrainte d'une ressource très dégradée que le SEDIF a misé sur des techniques de pointe et offre à ses consommateurs une qualité d'eau irréprochable.

C'est notamment le cas pour les pesticides et les nitrates : avec des normes qui protègent les personnes les plus vulnérables (nourrissons, femmes enceintes,

malades...), aucun dépassement sur les pesticides n'a été détecté en 2011 sur le territoire du SEDIF et les taux de nitrates ont toujours été très en-dessous des seuils réglementaires.

L'USINE DE MÉRY-SUR-OISE, DE L'EAU POUR 800 000 HABITANTS

L'usine de production d'eau potable de Méry-sur-Oise fournit chaque jour 154 000 m³ d'eau à 820 000 habitants du nord de la banlieue parisienne. Sa capacité de production a été portée à 340 000 m³ par jour pour subvenir aux besoins croissants d'une région fortement urbanisée.

Cette usine présente la particularité d'allier deux filières : une filière de traitement dite biologique et une filière membranaire. La première reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle à

COMPRENDRE VOTRE ACTUELLE FACTURE D'EAU

C'est cette part de votre facture d'eau qui va baisser en raison de l'adhésion de votre commune au SEDIF.

	Volume (m³)	Prix unitaire montant HT	Distributeur montant HT	Autres organismes montant HT	Taux de TVA	Sous-total HT
Distribution de l'eau						
Abonnement (part distributeur)			32,65		5,50 %	
Consommation (part distributeur)	59	0,9803	57,84		5,50 %	
Consommation (part syndicale)	59	0,4200		24,78	5,50 %	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	59	0.0789		4,66	5,50 %	
Sous-total HT						119,93
Collecte et/ou traitement des eaux usées						
Facturation pour compte (Veolia-CGE)	59	1,2679	74,81		7,00 %	
Consommation (SIAVOS)	59	0,9960		58,76	7,00 %	
Sous-total HT						133,57
Organismes publics						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	59	0,3990		23,54	5,50 %	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	59	0,3000		17,70	7,00 %	
Sous-total HT						41,24
Sous-total HT par bénéficiaire			165,30	129,44		294,74

Détail de la TVA

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
143,47 €	5,50 %	7,89 €
151,27 €	7,00 %	10,59 €

Détail du montant à payer

Total HT	Total TVA	Montant TTC	Net à payer
294,74 €	18,48 €	313,22 €	313,22 €

Eau : l'alimentation en eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution

Abonnement : montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation : montant de votre facture fonction du volume consommé en m³

Part(s) collectivité(s) : montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations.

Eaux usées : ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet en milieu naturel

Agence de l'eau : organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions

Part distributeur : rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Votre facture d'eau comprend :
- la rémunération du service de l'eau (en bleu ci-dessus) qui couvre :
  - les frais de l'exploitant du service (Veolia)
  - les frais du syndicat d'eau (jusqu'alors le SIAEP de la Vallée de Chauvry) essentiellement des investissements
- la rémunération du service d'assainissement des eaux usées (en vert) qui couvre aussi
  - les frais de l'exploitant (Véolia)
  - le frais du syndicat (le syndicat SIAVOS qui regroupe Auvers-sur-Oise, Frépillon, Mériel, Méry-sur-Oise, Villiers-Adam) essentiellement aussi des investissements
- les taxes de l'Agence de l'eau
- la TVA aux taux de 5,50 et 7,00 % selon l'objet

LES FUTURES FACTURATIONS SERONT PRÉSENTÉES SELON LE MÊME PRINCIPE. ELLES SERONT TRIMESTRIELLES AU LIEU DE SEMESTRIELLES.

travers le sol (clarification, filtration sur sable puis ozonation et filtration sur charbon actif).

La filière membranaire, quant à elle, est la technologie la plus aboutie pour produire de l'eau potable : après les étapes de clarification, l'eau est envoyée sous pression à travers des membranes dont les pores sont 10 000 fois plus fins qu'un cheveu. Ce procédé, la nanofiltration, permet d'éliminer les particules les plus petites : microorganismes, bactéries, virus, pesticides et même une part des sels minéraux. L'eau obtenue est d'un niveau de qualité et de pureté incomparable. La mise en service de la nanofiltration en 1999 était une première mondiale pour le traitement d'une eau de rivière.

QUELQUES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

- Pour la cuisine, faites chauffer de l'eau froide plutôt que de prélever directement de l'eau chaude au robinet. En effet, la chaleur, en circuit de chauffage sanitaire, favorise le développement des bactéries et la dissolution des métaux ; elle a perdu sa potabilité
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit fraîche avant de la boire. C'est le meilleur moyen pour évacuer l'eau qui a stagné dans les canalisations.
- Pensez également à changer régulièrement vos glaçons.
- Ne laissez pas l'eau exposée trop longtemps à la lumière.
- Purgez régulièrement votre ballon d'eau chaude.
- Les filtres et accessoires de robinetterie doivent être régulièrement nettoyés pour éviter le développement des bactéries. De même les équipements spéciaux (adoucisseur, antitartre) doivent faire l'objet d'un contrôle sérieux et régulier pour ne pas altérer la qualité de l'eau du robinet.

QUELQUES CONSEILS TECHNIQUES

- Votre adoucisseur n'est plus nécessaire, il vaut mieux le supprimer ou le court-circuiter
- Utilisez moins de sel dans votre lave-vaisselle, moins de lessive, de savon ou shampoing
- Il se pourrait que des particules d'entartrage se détachent de vos canalisations pendant quelques temps, ce n'est pas inquiétant.

interview de monsieur le maire à propos de l'eau

M .le Maire pourquoi avoir changé de producteur d'eau ?

Depuis très longtemps, j'ai entendu et noté la demande de la population de disposer d'une eau moins calcaire que celle qui lui était fournie à partir des forages situés près de l'Oise à Mériel.

Mais le sujet dépendait du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de Chauvry (SIAEP) qui comprenait cinq communes, auxquelles s'ajoutaient les communes de Butry-sur-Oise et Valmondois qui bénéficiaient d'un accord de production

La Commune de Frépillon ne disposait donc que d'une voix sur sept et sa volonté de trouver une solution à la dureté de l'eau était peu entendue.

Vous avez donc réussi à faire évoluer le dossier ?

Après chaque élection municipale, il y a renouvellement des comités de gestion des syndicats intercommunaux. En 2008, le conseil municipal m'a désigné comme délégué auprès du SIAEP ; puis je me suis présenté pour en assurer la présidence. Les délégués des communes membres ont bien voulu me faire confiance à l'unanimité. C'était la première étape.

Ce premier pas a révélé un souhait unanime.

La nécessité de résoudre cette question de la dureté de notre eau est devenue une préoccupation partagée par l'ensemble du Comité syndical.

Nous avons donc commandé une étude technique et économique à un bureau d'études spécialiste qui nous a remis ses conclusions que je résume schématiquement ainsi :

- *soit construire une unité de décarbonatation. Différentes techniques étant comparées, il en résultait un surcoût de cinquante centimes à un euro par mètre cube d'eau.*
- *soit acheter de l'eau au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)*
- *soit adhérer au SEDIF.*

Chaque solution s'accompagnait de modalités diverses : techniques, administratives, économiques et de choix politique (au sens noble du terme).

Qu'est-ce qui a alors orienté votre choix vers l'adhésion au SEDIF ?

A l'examen détaillé des trois solutions, l'adhésion au SEDIF est apparue sans conteste comme la plus rationnelle, la plus économique, et comme offrant le meilleur service et les meilleures garanties à l'usager. Mais ce n'était pas la plus simple. En effet, contrairement aux autres, elle impliquait l'adhésion unanime des cinq communes du SIAEP et des communes de Butry-sur-Oise et Valmondois ainsi, bien sûr, que l'accord de la majorité des 142 communes membres du SEDIF.

Tous ces accords ont donc finalement été obtenus.

Oui. Et je rends hommage à l'ensemble des parties prenantes, d'abord aux maires des six autres communes concernées et à leurs conseils municipaux. La décision de dissoudre nos syndicats locaux et d'abandonner notre propre production n'était pas facile à prendre pour certains. Je rends hommage aussi au président du SEDIF, André SANTINI, qui a accepté de mettre notre adhésion à l'étude, et à toute son équipe dirigeante qui a travaillé avec nous sur les modalités pratiques de cette adhésion.

Etait-ce si complexe à réaliser ?

Une fois le principe de l'adhésion retenu, pour mesurer la complexité de la réalisation voici le résumé des actions accomplies par nous et par le SEDIF :

- *vote des sept conseils municipaux dans les mêmes termes*
- *accord de la tutelle de l'Etat*
- *étude des conséquences de l'abandon des forages de Mériel*
- *étude des différentes solutions de raccordements de notre réseau sur celui du SEDIF*
- *négociation et signature de servitudes de passage pour cette canalisation*
- *choix de la solution la plus adaptée et réalisation des travaux (près de 1000 m de canalisation sur les bords de l'Oise sur Méry-sur-Oise et Mériel)*
- *négociation avec Veolia SFDE pour une résiliation anticipée de son contrat en cours de délégation de service public*
- *rachat des compteurs qui appartenaient ancestralement à Veolia SFDE alors qu'au SEDIF le syndicat en est propriétaire*
- *mise au point, avec la direction collectivités territoriales de la trésorerie départementale, des modalités comptables de la dissolution des deux syndicats et du transfert de leurs actif et passif au SEDIF*
- *arrêt des comptes et approbation de ceux-ci avant le 31 décembre par le comité syndical*
- *transfert des dossiers vivants et des archives du SIAEP et remise de ceux-ci au SEDIF.*

Et en conclusion... ?

Depuis fin décembre, les habitants des sept communes bénéficient d'une eau de meilleure qualité d'usage et notre syndicat est dissous pour une raison d'intérêt général. J'ai atteint le but annoncé avec l'assentiment des sept municipalités concernées. C'était une tâche difficile qui nécessitait de la persévérance, de la concertation, de la persuasion et une maîtrise des réseaux administratifs.
Je suis tout simplement heureux d'y être parvenu.

Prélèvement automatique (facture EAU)

En principe, chaque abonné a reçu deux courriers :

- l'un, signé d'André Santini (président du SEDIF) et de M. le Maire qui annonçaient le basculement de la distribution d'eau sur le SEDIF dont l'exploitant est "Veolia Ile-de-France" (société différente de Veolia SFDE qui exploitait le réseau du syndicat local)
- l'autre, de Veolia Ile-de-France. A ce courrier est joint un imprimé de prélèvement automatique qu'il conviendra de renvoyer dès réception de votre première facture trimestrielle d'avril prochain (le n° du contrat sur cette première facture doit y être apposé).

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... ... les bons gestes de prévention aussi.

Comment éviter les intoxications ?

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins dix minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement)

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : Ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications**. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

2012 une année de grands travaux

Au cours de l'année 2012 notre commune a vécu d'importantes évolutions.

- Le nouveau quartier des Carreaux a accueilli ses nouveaux habitants pendant l'été dernier. Avec ses voiries largement dimensionnées, connectées sur le réseau des rues existantes, ce quartier prolonge naturellement et en parfaite harmonie l'habitat pavillonnaire environnant.

- En accompagnement, les réseaux aériens d'une portion de la rue de la République et de la totalité de la rue du Boudar ont été enterrés ; **les chaussées et trottoirs de la rue du Boudar ont été refaits.**

- Enfin, pour ce qui concerne ce secteur, **l'entrée de la rue de la République a été modifiée** pour préparer le raccordement du futur rond-point. À ce propos, celui-ci sera réalisé sous la direction du service route du Département en co-financement avec la Communauté de communes (plan diffusé dans le « jaim'frépillon » de juin 2012).

- En matière de voirie, **la rue de la Vieille fontaine a été dotée de quatorze nouveaux emplacements de stationnement** après recul du mur de l'école, lequel a été rebâti avec les pierres d'origine.
Davantage de stationnement conforte les commerces environnants tout en desservant mieux les riverains.

Classe neuve

Extension Ecole élémentaire

Concernant les bâtiments communaux et l'espace Eugène Delacroix, l'année 2012 a été laborieuse.

- **L'école élémentaire** a été agrandie de deux classes et d'un nouveau local pour les enseignants, mais pas seulement. Ces classes sont bâties sur un sous-sol qui comprend une grande réserve pour des matériels communaux, un local archives pour l'école et une buanderie pour l'entretien des textiles des écoles et du restaurant scolaire.
En outre, les sanitaires extérieurs ont été entièrement rénovés : carrelages en sols et murs, cloisons, appareils etc... Enfin, les cours ont été dotées de nouvelles clôtures et toutes les parties en terre ont été retraitées et revêtues d'enrobés.

- **L'école maternelle** a été agrandie d'une classe, d'une salle de réunion, d'un local spacieux pour le rangement des jouets d'extérieur, d'une extension du dortoir et d'un ensemble sanitaire supplémentaire. Mais surtout, le bâtiment existant a été profondément modernisé : isolation en terrasse avec nouvelle étanchéité, isolation des murs périphériques avec parements en brique, portes et fenêtres totalement changées, équipées de vitrage isolant et anti effraction. La chaufferie fuel, le réseau de chauffage et les radiateurs ont été totalement déposés pour être remplacés par une pompe à chaleur eau / eau connectée sur quatorze forages, par un réseau intérieur neuf et des corps de chauffe radiants placés en plafond.

Par ailleurs la surface de la cour a été agrandie et ré-

novée, l'aire de jeux refaite avec deux nouveaux jeux de motricité et un préau de cent mètres carrés installé.

Le gymnase, lui aussi a bénéficié d'une modernisation approfondie. La toiture amiantée qui fuyait en quelques endroits a été remplacée par une toiture en zinc qui s'intègre parfaitement aux lieux. Les bardages bois ont été traités. Le chauffage électrique existant a été remplacé par un chauffage au gaz à panneaux radiants. La surface de jeu de la grande salle a été refaite. La mezzanine a été fermée. L'ensemble vitré du hall a été remplacé en agrandissant le hall. Une kitchenette a été aménagée.

Un nouveau bâtiment a été construit en extension du gymnase derrière celui-ci. Il accueillera le dynamique **club cyclo**. Il comprend un bureau, un local de convivialité, un atelier et des sanitaires.
Ces quatre bâtiments ont simultanément été mis aux normes dites "personnes handicapées".

Après ces travaux, la commune est dotée d'équipements immobiliers qui sont tous dans un état remarquable. Leur situation centrale, tous regroupés autour d'un espace commun, leur confère une synergie de fonctionnement qui bénéficie à tous.

Le coût des travaux sur les bâtiments communaux

Les travaux sur les bâtiments communaux, écoles élémentaire et maternelle, gymnase et local cyclo, avec les réaménagements de leurs abords compris le mur rue de la Vieille fontaine, représentent un coût total de 4 600 000 euros TVA comprise.
Ce montant comprend également toutes les prestations annexes : honoraires de l'architecte et des bureaux d'études, de contrôle technique et divers.

Le financement est assuré par :

- subvention de l'Etat	115 000 €
- subvention de la Région	1 100 000 €
- subvention du Département	750 000 €
- subventions diverses (Adème etc...)	20 000 €
- remboursement de la TVA dans deux ans financée par un prêt relais	750 000 €
- fonds propres communaux	1 865 000 €

Nota : montants arrondis en attente des comptes définitifs

Gymnase

Rénovation Ecole maternelle

les réformes nationales récentes en matière d'urbanisme

1. UNE NOUVELLE FISCALITÉ DE L'URBANISME

Depuis le 1er mars 2012, les bénéficiaires d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable sont assujettis à une nouvelle fiscalité de l'urbanisme. Les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, installations ou aménagements de toute nature (et de plus de 5 m²) sont concernées.

En effet, la loi de finances rectificative pour 2010 a supprimé cinq participations d'urbanisme dont la Taxe Locale d'Equipement (TLE).

La loi a remplacé ces participations par une Taxe d'Aménagement.

La Taxe d'Aménagement est le résultat du produit d'une assiette par un taux. L'assiette est une valeur forfaitaire fixée par décret annuel et le taux est fixé par la Commune.

Ce taux a été fixé à 5 % par votre Conseil municipal.

2. UNE NOUVELLE DÉFINITION DE LA SURFACE DANS LES PERMIS

Depuis le 1er mars 2012, la notion de « surface de plancher » a remplacé la « Surface Hors Œuvre Brute » (SHOB) et la « Surface Hors Œuvre Nette » (SHON) pour l'application des règles d'urbanisme.

Cette réforme évite de taxer les sur-épaisseurs des murs dans une perspective de développement durable (isolation).

La surface de plancher d'une construction est ainsi la somme des surfaces de plancher closes et couvertes sous une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment.

Les surfaces vides, les trémies, les aires de stationnement, les caves et celliers, les combles sont à déduire de la surface totale des planchers pour établir la « surface de plancher » administrative.

3. NOUVEAUX SEUILS POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2012, les autorisations d'extension de constructions existantes sont classées selon leur taille.

Au-delà de 40 m², les extensions doivent être autorisées par un permis de construire signé du Maire.

Entre 20 et 40 m², ces extensions doivent être autorisées :

- soit par un permis de construire dans le cas où elles portent la surface totale future au-delà de 170 m²
- soit par une déclaration préalable de travaux dans le cas où elles ne portent pas la surface totale future au-delà de 170 m².

Entre 5 et 20 m², ces extensions sont autorisées par déclaration préalable.

AVANT TOUT PROJET,
RENSEIGNEZ-VOUS EN MAIRIE.

présentation de vos demandes d'autorisation d'urbanisme

LA PRÉSENTATION ET LE CONTENU

Pour être recevable le dossier doit être :
- complet
- compréhensible
- expressif

Il doit être complet, c'est-à-dire comporter tous les documents spécifiés « à fournir » sur le formulaire de dépôt. Il suffit de lire attentivement celui-ci.

Il doit être compréhensible, c'est-à-dire calligraphié correctement et surtout comporter des plans de qualité professionnelle : dessin normalisé, échelle adaptée...

Il doit être expressif, c'est-à-dire comporter tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet. À cet effet, il est parfois utile de fournir, en plus du minimum exigé, des dessins ou documents complémentaires.

Malheureusement, les services de la mairie ou la DDT reçoivent trop souvent des dossiers qui ne respectent pas ces caractéristiques minimales. Ils sont donc contraints de les retourner au demandeur.

Enfin, il faut rappeler deux principes fondamentaux :
- Bien présenter un dossier constitue un minimum d'égards envers les personnes qui procèdent à l'instruction
- Un dossier complet et bien présenté sera plus rapidement instruit parce que plus facile à comprendre.

Par ailleurs, il faut noter que tout projet de construction dont la surface de plancher excède 170 m² doit être établi par un architecte. Toutes précisions sur les modalités d'application de cette règle sont indiquées sur le formulaire disponible en mairie.

Modification du PLU

Par délibération du 18 octobre 2012 votre Conseil municipal a initié une modification simplifiée du Plan local d'urbanisme. Le moment venu, le dossier sera soumis à enquête publique.

TAPISSIER DÉCORATEUR
L'Atelier de Styles
Tissus d'Editeurs : ROMO, WIND, CASAL, ZINC.
RÉFECTION DE CHAISES, FAUTEUILS, CANAPÉS ANCIENS ET MODERNES, CABRIOLETS, MALLES, TÊTES DE LITS… DOUBLES RIDEAUX, JETÉS DE LITS, COUSSINS …
ouvre ses portes
DEVIS GRATUITS
Adresse mail :
peggy.lozano@free.fr
Internet Facebook :
l'Atelier de styles
Numéro de siret : 75081001200013
5, rue de la République - 95740 FREPILLON - Tél : 06 63 20 20 14 ou 09 50 15 99 61

discours de M. le Maire lors de l'inauguration du quartier des Carreaux du 5 octobre 2012

Monsieur le Préfet
Monsieur le Vice-Président du Conseil général
Monsieur le Conseiller régional
Monsieur le Président de Sogeprom
Monsieur le Président de France Habitation,
Mesdames, Messieurs,

Avec le Conseil municipal je vous souhaite à tous la bienvenue dans notre petite commune de Frépillon.
De moins en moins petite d'ailleurs puisque nous passons subitement de 2 700 à 3 200 habitants.
Pour une population et une municipalité attachées au caractère village de la commune, voilà une évolution que je qualifierais de brutale.
Mais, la loi est la loi, nous la respectons.
Dans son application nous avons donc souhaité être vertueux. Ce programme en témoigne par sa diversité :
- 75 logements sociaux de 3-4 et 5 pièces en PLAI et PLUS
dont 12 adaptés pour personnes âgées ou handicapées
et tous en maisons individuelles.
- 26 pavillons en accession de 4 et 5 pièces sur des terrains de 250 à 500 m²
- 29 appartements en accession de 2 et 3 pièces en collectif, plus particulièrement destinés à des jeunes en premier achat
- 7 terrains à bâtir de 500 m²
au total donc 137 habitations
On ne peut guère faire plus diversifié et mieux répondre à la mixité sociale.
Et j'ajoute à cela, sur proposition de Sogeprom, la mise en place avec l'Etat du dispositif « pass foncier » qui a permis à 36 acquéreurs de réaliser ici leur premier achat dans des conditions exceptionnelles.
On ne peut guère faire plus social.

Je crois utile en fin de projet d'établir le bilan, afin, la prochaine fois, de bénéficier du retour d'expérience.

L'assiette foncière de l'opération est d'environ 4 hectares appartenant à l'origine à 14 propriétaires dont l'Etat pour une petite surface.
La première promesse d'achat a été signée en février 2008 par la commune et la dernière début 2009 soit, en tout, en moins d'un an.

Nous avons en effet pris l'option de tout acquérir à l'amiable. Ce fut certainement plus coûteux, mais a permis d'éviter les affres d'une procédure d'expropriation. Je sais de quoi je parle puisque sur une autre opération à Frépillon, cette fois communautaire, nous constatons que le délai global d'une expropriation est de plus de trois ans.
Nous avons donc fait le bon choix puisque l'objectif était de produire au plus vite.
On peut aussi être très satisfait du déroulement du montage de l'opération et des études de faisabilité, de l'établissement du dossier de permis de construire, de son instruction et au préalable de la modification du plan d'occupation des sols.
Tous les acteurs : Services de l'Etat, Promoteur, Architecte, Bureaux d'études et Municipalité ont accepté une coordination serrée des tâches avec une volonté générale de résultat. Je les en remercie tous au nom des 137 familles qui ont trouvé ici un nouveau toit.

Le chantier, en lui-même, s'est réalisé sur deux ans. Pour ce que la Municipalité a eu à en connaître, la maîtrise en a été satisfaisante.

Certes les riverains ont souffert mais l'information préalable, la concertation organisée par la Municipalité et la très bonne prise en compte de leurs préoccupations par la direction de chantier (Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'oeuvre) ont permis d'éviter tout conflit.

Cette gêne a d'ailleurs été compensée en fin d'opération par l'enfouissement des réseaux et la réfection de la voirie de l'entrée de la rue de la République et de la rue du Boudar.
Avec la création de l'espace vert public de 5 000 m², réalisé en 2010, entre ce nouveau quartier et le cimetière, , le secteur se trouve désormais bien valorisé.

Vint ensuite la période d'attribution des logements sociaux : 75 logements dont 36 sur proposition municipale en vertu de la convention passée avec l'Etat.

Nous avions acquis un peu d'expérience lors des attributions du précédent programme. Mais cette fois, compte tenu du nombre, nous avons découvert la difficulté de l'exercice.

Entre tous les paramètres à prendre en compte, à savoir : les revenus, les allocations, le nombre de parts, les plafonds de ressources, le taux d'effort, les 12 cas « d'accords collectifs » et j'en passe, le système est pour le moins kafkaien.

Nous avons pu au moins satisfaire la quasi-totalité des demandeurs frépillonnais éligibles à quatre ou cinq pièces, mais certains ne « rentraient pas tout à fait dans les cases » ; parfois de bien peu, c'est dommage !

Les attributions et les emménagements terminés, dans le social comme dans l'accession, la population s'est accrue de 17 à 18 %.

Il a donc fallu adapter les équipements publics notamment les écoles, avec nos faibles moyens, en y engageant des sommes considérables.
Globalement, pour accompagner les trois opérations de logements sociaux que sont les Flaches-ouest il y a deux ans, les Carreaux aujourd'hui et la place de l'Eglise en cours d'achèvement, soit 130 logements sociaux, la Commune a financé :
- 600 000 euros de surcharges foncières dont 50 % à sa seule charge après participation du Fond d'Aménagement Urbain
- 650 000 euros environ pour l'agrandissement des écoles, toutes subventions déduites (hors travaux d'amélioration).
L'Etat, pour sa part, qui impose une législation toujours plus contraignante, participe peu, puisque ses subventions se limitent à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) plafonnée à des sommes sans rapport avec les chiffres ci-dessus.

Et enfin, le législateur a mis en place des dispositifs de prise en compte de l'accroissement des populations totalement inéquitables.

Par exemple, le calcul officiel de population est désormais ajusté chaque 1er janvier. On pourrait croire que c'est pour mieux coller à la réalité. Pas du tout ! Les logements mis en service cette année ne seront décomptés, pour notre dotation globale de fonctionnement (DGF), qu'en 2015 !

Le comble c'est que, pour les communes qui sont en décroissance, le système est inversé ; non seulement elles ont perçu de la DGF pour une population qu'elles n'avaient plus, mais quand le chiffre est constaté la réduction est appliquée en 2 ans.
C'est totalement inéquitable et décourageant.

Autre exemple d'iniquité : le barème de la dotation de base de cette dotation globale de fonctionnement. Elle varie de 65 à 130 euros par habitant : 65 euros pour un habitant d'une commune de moins de 500 habitants, 85 euros pour nous, 130 euros pour un habitant d'une commune de plus de 200 000 habitants.

Seule explication officielle : les besoins ne sont pas les mêmes. Je vous épargnerai ce matin l'argumentaire qui démontre le contraire, j'ai d'ailleurs déposé un recours auprès de vous Monsieur le Préfet que nous ferons suivre par une question prioritaire de constitutionnalité.

« Remise solennelle » à Marie, par M. le Préfet, d'un morceau du ruban…

Pour le moment cette situation est injuste et également décourageante.
Pourtant les élus de Frépillon n'ont pas l'intention de se laisser aller à l'abattement.
Nous agissons, nous bâtissons ; encore ne faut-il leur demander, à eux et aux Frépillonnais, de faire toujours plus et toujours plus seuls.

Pour le moment, la Municipalité prépare une nouvelle opération de 36 logements sociaux sur un terrain sélectionné lors de la révision du PLU achevée en 2010.
Nous en confierons la réalisation à Sogeprom. C'est notre façon de considérer que l'opération inaugurée aujourd'hui est globalement satisfaisante.
Je veux aussi remercier tous les autres acteurs de cette réalisation :
- *les services opérationnels de l'Etat qui nous ont accompagné et conseillé efficacement*
- *les financeurs et les personnels qui ont audité et adopté le dossier*
- *le bailleur social France habitation qui est venu prendre en main la partie sociale*
- *les prestataires ; architectes, maîtres d'œuvres, bureaux d'études, opérateurs divers et tous les nombreux acteurs qui ont participé à son succès.*

livraison des nouveaux logements place de l'église

Le chantier des logements locatifs de la place de l'église s'achève ainsi que la réfection des abords.
Ce programme de 27 logements comprend :
- 12 appartements de 2 pièces
- 3 appartements de 3 pièces
- 11 maisonnettes de 3 pièces
- 1 maisonnette de 4 pièces

Sur cet ensemble, la Municipalité dispose d'un contingent de proposition pour 10 logements (six de 2 pièces et quatre de 3 pièces). En effet, la demande porte davantage sur les 2 et 3 pièces que sur les 4 et 5 pièces. C'est fort peu au regard des nombreuses demandes déposées en mairie pour ce type d'habitations. Bien entendu la priorité est donnée aux Frépillonnais sans que nous puissions malheureusement les satisfaire tous.

L'emménagement est prévu au cours du mois de mars.

Les nouveaux logements

Parcs et Jardins
MESSINA
ENTRETIEN - CRÉATION - ÉLAGAGE
MAÇONNERIE DE JARDIN - CLÔTURE
5, rue Jean Mermoz - 95740 Frépillon
Tél. : 01 39 95 19 78 - Tél./ Fax : 01 30 40 79 77
Portable : 06 08 65 29 06
E-mail : antoninomessina@aol.com

le tri en 3 conseils

Votre foyer est équipé d'un conteneur à couvercle jaune pour la collecte des matières recyclables. Afin de vous aider dans votre démarche éco-citoyenne, voici trois conseils pour améliorer la qualité du tri.

1. Bien identifier les déchets recyclables.

Votre conteneur à couvercle jaune doit contenir uniquement les déchets suivants et aucun autre :
- les bouteilles et les flacons en plastique
- les journaux, magazines et prospectus
- les emballages en carton non souillés et bien vidés
- les emballages en carton brun bien vidés de tout plastique ou polystyrène
- les emballages métalliques bien vidés non lavés
- les briques alimentaires bien vidées non lavées

Attention : les films plastiques, les blisters, le polystyrène, le papier de correspondance etc... ne sont pas recyclables.

2. Ni imbriqués, ni emballés, ni souillés !

- Ne les imbriquez pas, étant compactés dans la benne de collecte, ils ne pourraient être séparés et recyclés
- Inutile de les piéger dans un sac plastique. Celui-ci n'est absolument pas recyclable et tout son contenu ne sera pas recyclé (rebut).
- Les déchets souillés par des aliments gras doivent être jetés dans le conteneur grenat (boites de pizza, etc...)

3. Un doute ? Une question ?

Si vous hésitez ou si un déchet vous pose problème ? Jetez-le dans votre conteneur à couvercle grenat ou contactez l'équipe du syndicat Tri-Action prête à répondre à toutes vos questions.
Vous pouvez les contacter au 0800 511 202 (numéro vert gratuit et accessible d'un poste fixe France télécom uniquement du Val-d'Oise) ou au 01 34 18 30 12.

Agence du Village

Achat - Vente - Location

Estimation de votre bien en 48 heures

www.agence-du-village.fr

01 30 26 37 00

14 Grande Rue - 95 740 Frépillon

travaux dans l'église

Outre la célébration des offices religieux courants, notre église rassemble les familles à l'occasion des événements qui ponctuent la vie et accueille souvent des concerts organisés par l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs.
Au même titre que tous les bâtiments communaux, elle est l'objet des attentions de la Municipalité.
Cette année elle a bénéficié d'aménagements :
- la chaire, qui gênait la visibilité de toute la partie gauche de la nef, a été déplacée pour être réinstallée dans le chœur à l'emplacement du lecteur.
Ce travail a été réalisé par un ébéniste très qualifié, y compris la restauration des boiseries.
Le chapiteau d'origine a été laissé en place pour témoigner de l'évolution.
- la grande toile du Saint-Nicolas peinte par Henri-François Riesener offerte à la commune en 1826 a été restaurée et remise en place fin décembre.

Ce travail a été réalisé par une restauratrice agréée par la Direction régionale des affaires culturelles.

Saint-Nicolas est de retour

stationnement alterné par quinzaines

Il est utile de rappeler que le stationnement unilatéral alterné par quinzaines s'effectue du 1er au 15 inclus de chaque mois du côté des numéros impairs et du 16 au dernier jour du mois inclus du côté des numéros pairs.

Le code de la route prévoit que le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces périodes entre 20 h 30 et 21 h 00. Il est important de respecter ensemble cet horaire pour ne pas gêner la circulation du matin, notamment de ne pas gêner les camions de collecte des déchets ménagers, lesquels doivent parfois renoncer à collecter certaines rues.
Il est couramment compté plus de cent véhicules mal garés le 1er ou le 16 du mois, ce qui explique quelques contraventions.

Précisons que le stationnement alterné se justifie partout où cela est possible pour deux raisons :
- permettre le balayage mécanique de chaque caniveau au moins une fois par mois
- répartir entre riverains les avantages et inconvénients du stationnement : facilité d'accès aux entrées des véhicules notamment

Soyez vigilants et attentifs à respecter les horaires.

renouvellement des rames de trains sncf

Sauf exceptions momentanées, notre ligne SNCF est désormais desservie à 100 % par les nouvelles rames « Francilien » souvent nommées « rames Bombardier » du nom du constructeur. Nous les avons longtemps attendues. C'est enfin chose faite.

Entrée en gare du dernier "P'tit Gris" le 10 janvier à 19h57.

Avant...

Maintenant.

communication

Pour bien communiquer **il convient au minimum que les deux interlocuteurs s'identifient** pour permettre un échange fructueux.
À cette fin, quand vous adressez un courrier en mairie, veuillez avoir l'obligeance de mentionner **vos nom, adresse complète et numéro de téléphone.**
Ceci vaut particulièrement pour les messages Internet, « l'adresse » mail ne constituant pas une identification suffisante.

classe de découverte à saint-malo

Deux classes de l'école élémentaire sont parties en classe de découverte du 4 au 9 juin 2012.
Après un agréable voyage en train, les C.P., et les C.P/C.E.1 se sont installés pour six jours au Manoir de la Goëletterie à Saint-Malo.

Les élèves ont participé à de nombreuses activités comme la découverte du milieu marin avec l'étude de la faune et de la flore, la pêche à pied et la fabrication d'un cerf-volant.
Ils ont également profité de différentes visites pédagogiques (l'Intra-Muros à Saint-Malo, la ferme ostréicole de Cancale, le Mont Saint-Michel, la maison du Corsaire et le Grand Aquarium de Saint-Malo) sans oublier une grande promenade en mer dans la baie de Saint-Malo.

Le Manoir de la Goëletterie

Et tout le monde a profité pleinement des jeux extérieurs dans le grand parc et des veillées.

Les CP/CE1 dans le parc du centre.

Les CP devant la maison du Corsaire.

Les CP/CE1 à la ferme ostréicole de Cancale.

Les CP au Mont Saint-Michel.

Un MusiConteur qui a enchanté les enfants avec des légendes et des musiques bretonnes.

rentrée scolaire 2012

Cette année les effectifs sont en augmentation, ce qui a induit deux ouvertures de classe : une en élémentaire dès le jour de la rentrée et une autre après les vacances de la Toussaint en maternelle.
M. le Maire est intervenu à plusieurs reprises auprès de M. l'Inspecteur de l'éducation nationale afin que soit pris en compte dès la rentrée de septembre 2012 l'arrivée des enfants de la résidence des Carreaux. Nous avons donc 154 élèves en maternelle répartis sur six classes et 239 élèves en élémentaire répartis sur neuf classes.
Depuis 2008, le nombre d'enfants à l'école maternelle a augmenté de 56% et de 25% à l'école élémentaire.
La Municipalité a anticipé ces ouvertures de classes en agrandissant les deux écoles. L'essentiel des travaux était terminé dès la rentrée de septembre.
Merci aux enseignants et aux personnels qui ont raccourci leurs congés afin que les élèves puissent être accueillis dans de bonnes conditions.
Du mobilier a été commandé dès le mois d'avril. Le budget nécessaire pour équiper une classe dans chaque école est d'environ 10 000 € pour l'élémentaire et de 15 000 € pour la maternelle. De plus, deux nouveaux jeux et un préau de 100m2 ont été installés dans la cour de l'école maternelle.

L'agrandissement des équipements municipaux entraîne une augmentation du personnel. Un poste d'ASTEM (Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle) et un poste d'agent de ménage à temps partiels ont été créés.
Les effectifs de la garderie péri-scolaire sont aussi en augmentation : en moyenne, 40 enfants sont accueillis le matin et 80 le soir dont 25 vont le lundi et le jeudi à l'étude surveillée.
Au restaurant scolaire, 100 enfants de l'école maternelle et 180 enfants de l'école élémentaire déjeunent le midi sur deux services, les plus jeunes au premier service.
Les enfants de l'élémentaire peuvent participer à des ateliers pendant l'interclasse du midi (travaux manuels, sport...).
Le temps de la pause méridienne incluant la restauration scolaire nécessite quatre personnes pour le service et treize pour l'encadrement.
Les mercredis, une cinquantaine d'enfants sont accueillis à l'Accueil de loisirs, encadrés par sept animateurs et un directeur.
Constamment la Municipalité améliore les équipements scolaires et extra-scolaires et complète le personnel afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. C'est une préoccupation permanente.

sortie de territoire

L'autorisation de sortie de territoire, qui était exigée pour un enfant voyageant à l'étranger sans ses parents, est supprimée depuis le 1er janvier 2013.
Désormais, l'enfant – qu'il soit accompagné ou non - peut voyager à l'étranger avec :

- soit sa carte nationale d'identité seulement (notamment pour les pays de l'Union européenne, de l'espace Schengen et de la Suisse).
- soit son passeport
- soit son passeport accompagné d'un visa.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches "pays" du site « diplomatie.gouv.fr. »

www.frepillon.fr

Depuis 2003, Franck Clément a géré bénévolement notre site internet qu'il a alors créé et installé lui-même, en accord avec la Municipalité. Nous le remercions très chaleureusement pour ses compétences, son dévouement et le service rendu pendant une dizaine d'années.
Depuis le mercredi 4 octobre, www.frepillon.fr a un nouveau visage. Il évolue progressivement.
Consultez-le sans modération !

dossier plaine de pierrelaye-bessancourt

Le sujet progresse. Sous l'égide de la Préfecture et de la Direction départementale des territoires (ex DDE), cinq études ont été lancées en début d'automne :

1. sur le risque sanitaire lié aux épandages
2. sur les modalités techniques de boisement
3. sur la définition des principes opérationnels d'aménagement
4. sur la restructuration de l'activité agricole
5. sur l'expertise foncière

Les communes limitrophes de la Plaine, dont Frépillon, participent financièrement à ces études et en suivent le déroulement.
Nous espérons que leurs conclusions conduisent au but souhaité : la création d'une grande forêt de 1 000 hectares.

nouveaux frépillonais

Le vingt-deux septembre, M. le Maire a accueilli dans la salle des fêtes les nouveaux Frépillonnais, l'occasion de leur présenter la Commune et son Conseil municipal et d'échanger autour d'un verre de l'amitié. Plus de 150 personnes assistaient à cette réunion conviviale.

Pendant que les parents s'informent, les enfants apprécient les ateliers proposés par les animateurs de l'Accueil de loisirs.

évolution de la population à frépillon

Avec les opérations des Carreaux et de la place de l'Eglise, la population de la commune aura sensiblement évolué : en attendant un nouveau recensement nous estimons que la commune compte aujourd'hui 3 200 habitants.

Pour situer l'évolution voici les chiffres officiels des trois dernières décennies :

- en 1982 : 2 033 habitants
- en 1990 : 2 211 habitants
- en 1999 : 2 262 habitants
- en 2006 : 2 606 habitants
- en 2012 : 2 707 habitants

Réel estimé : 3 200 habitants

soit une augmentation moyenne d'environ 1,6 % par an.

contrôle des installations d'assainissement

La nouvelle usine de traitement des eaux usées mise en service en 2010 à Auvers-sur-Oise est d'une technologie très évoluée. Mais son fonctionnement est perturbé par des apports d'eau claire en période de pluie.
Il est donc rappelé que le raccordement de canalisations d'eau de pluie sur l'évacuation des eaux usées est contraire au bon traitement de celles-ci.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, le syndicat d'assainissement a mandaté VEOLIA pour effectuer des contrôles chez l'habitant afin d'aider chacun à bien identifier le fonctionnement de son réseau privé .

Réservez le meilleur accueil à ces agents.

incivilités, dégradations, délits

Nous déplorons tous les incivilités, les dégradations aux équipements publics et les délits divers dont les particuliers sont victimes.

Que leur nombre reste stable sur la commune ne nous suffit pas.

Pourtant la gendarmerie et le policier municipal qui travaillent en parfaite collaboration ont régulièrement des résultats. Il nous semble utile de le faire savoir. Quelques exemples :

- en juin, quatre adolescents désœuvrés ont dégradé des équipements communaux, ils ont été identifiés ; leurs parents ont dû rembourser les dégâts.
- en septembre, un jeune taggeur invétéré a été identifié ; majeur, il payera la facture de nettoyage
- en octobre, deux cambrioleurs ont été arrêtés en flagrant délit, grâce d'ailleurs au concours d'habitants de la commune
- en octobre encore, en gare, deux mineurs, auteurs de vols avec violence dans le train ont été arrêtés
- en novembre, l'auteur de multiples vols avec dégradation commis sur le parking de la gare a été identifié et arrêté
- récemment, l'entreprise qui a entreposé des milliers de pneus aux Blancs-manteaux, une nuit d'octobre, a été identifiée et sera poursuivie.

Ce sont des exemples qui illustrent l'action des services concernés. Pour sa part, la Municipalité engage des actions contentieuses chaque fois que nécessaire.

Mais la vigilance de chacun constitue une protection pour tous. N'hésitez pas à alerter la mairie, le policier municipal ou la gendarmerie chaque fois que vous constatez un fait anormal ou des comportements suspects.

Quant à la Municipalité, elle multiplie les rondes du policier municipal à des heures aléatoires y compris très tôt le matin ou très tard le soir et parfois de nuit, notamment en périodes de vacances.

« L'Office Municipal de la Culture et des Loisirs est chargé de coordonner, d'animer et d'assurer la promotion de la vie culturelle et des loisirs de la commune de Frépillon » (extrait des statuts).

Notamment, l'OMCL
- adhère activement au Festival théâtral du Val-d'Oise
- organise des séances spectacle, concert tout public ou scolaire
- organise des sorties culturelles, repas... pour les Seniors, des sorties familiales
- participe avec les autres communes de la Communauté de communes (CCVOI) à l'organisation et l'animation de la Semaine bleue...
- participe avec le Comité des fêtes et l'association les Enfants font la fête à l'animation festive du village : fête nationale, fête de la Musique, fête communale, kermesse...

Promesses, d'Hanokh Levin par le Théâtre du Frêne

Les Petites pilules, de Jean-Luc Simonneaux par la compagnie l'Insolente-Educa

Instants donnés, de Sylvain Levey
par la compagnie Nagananda

Un ouvrage de dames, de Jean-Claude Danaud
par la compagnie Entracte

Casse-Noisette de Tchaikovsky, texte d'Hoffmann par Musiques en Histoire

Musique de chambre, par des musiciens frépillonnais

Bones, de Kay Adshead
par la compagnie Yorick

Chris & Co
ANIMATIONS MUSICALES
CHRISTOPHER VIGNEY
06 74 53 59 49
chrisandcomusic@gmail.com
www.chrisandcomusic.fr
Mariages et vins d'honneur // Anniversaires et Baptêmes // Soirées du personnel et Cocktails // Colloques, Séminaires, Congrès et Banquets // Soirées privées chez des particuliers // Réveillon de la Saint-Sylvestre // Spectacles à thème

cinq jours en alsace

Un petit tour dans Colmar

Autour de l'Hôtel

Après-midi au Royal Palace

Thé dansant intercommunautaire au Château d'Auvers

FREPILLON OMCL OFFICE MUNICIPAL CULTURE LOISIRS

Galette des Rois

SOGEPROM, PROMOTEUR DE LA DYNAMIQUE DES VILLES

Animées par une réelle passion du bien-être, les équipes Sogeprom portent une attention particulière à chacune de leurs réalisations, depuis la conception jusqu'à la livraison.

SOGEPROM
GROUPE SOCIETE GENERALE

Disponible sur iPhone App Store

Contactez-nous au :
0 811 250 250
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.sogeprom-habitat.fr

la vie de frépillon en images

vœux du maire

A l'occasion de la cérémonie des vœux 2012, M. le Maire et l'ensemble du Conseil municipal ont accueilli et félicité les médaillés du travail et les valeureux sportifs de l'année 2011.

tableau d'honneur

M. le Maire et Patricia Zeiss, adjointe aux affaires scolaires, ont remis officiellement aux élèves de CM2 admis en classe de 6ème le traditionnel dictionnaire, précieux compagnon pour la poursuite de leur scolarité.

spectacles en clôture de l'année scolaire

L'accueil de loisirs

La troupe des Baladins

frépillon en fête

La fête de la musique

Au Forum des associations

L'une des attractions prisées de la Fête nationale : le mât de Cocagne

Succès des ateliers de la Prévention routière

Un marché de Noël « riche » et joyeux

Extraction du miel en public par le Syndicat apicole du Val-d'Oise

Invité par le Comité des fêtes le père Noël a fait escale à Frépillon avant de commencer sa longue tournée de distribution.

bibliothèque de frépillon

Après un été calme, de nombreux enfants ont de nouveau réinvesti la bibliothèque ! Cette année nous recevrons, les jeudis, quatre classes de l'école élémentaire, cinq classes de l'école maternelle, la halte-garderie et les assistantes maternelles de Frépillon et de Méry avec leurs tout-petits.
Rentrée pour les enfants mais surtout rentrée littéraire ! vous trouverez beaucoup de nouveautés tant au rayon jeunesse qu'au rayon adulte ; de nouvelles revues aussi (I love English, Okapi, Parents, Parents d'ado, Science et Avenir) et une bonne fournée de livres à grands caractères empruntés spécialement à la Bibliothèque départementale.
Fin novembre a eu lieu, dans nos locaux, la synthèse de la réunion sur le « désherbage* » organisée en mai dernier à Frépillon par la Bibliothèque départementale, au profit des bibliothécaires du département ; une vingtaine de personnes y ont participé.

Nous rappelons aux Frépillonnais que le catalogue des cinq bibliothèques du réseau communautaire est accessible à tous, via le portail internet bibliotheques.ccvoi.fr : possibilité de recherche de documents, informations sur les nouveautés achetées et, pour les adhérents, accès au compte personnel avec option de réservation. Pour les adhérents qui n'ont pas Internet à la maison, deux ordinateurs sont mis à leur disposition pour leurs recherches personnelles.

IMPORTANT ! Depuis quelques mois, si le livre souhaité n'est pas disponible au catalogue :
- possibilité de l'obtenir via **REVODOC**, système d'échanges entre toutes les bibliothèques du Val-d'Oise affiliées au réseau
- autre possibilité, toute récente pour les adhérents : lecture de la presse en ligne ! Se renseigner auprès des bibliothécaires pour toutes informations sur ces services.

Toutes les bibliothécaires se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année de lecture.

France de la Fouchardière,
présidente de l'association

*désherbage : art de trier les livres permettant de savoir lesquels seront mis au rebut.

Les contes de la « Mère Noël » ont captivé les Petits et les Assistantes maternelles

NOUVEAU à la bibliothèque ! Un point de collecte de "petits bouchons" est maintenant installé dans le hall d'entrée de la bibliothèque ; n'hésitez pas à y apporter ceux que vous récupérez à longueur d'année !
En plus des bouchons de lait et d'eau, TOUS les bouchons alimentaires, ménagers et cosmétiques, produits d'hygiène, couvercles plastiques de café et chocolat, boîtes à confiserie, pellicules photos sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de carton, de fer ou de papier et mesurent moins de 12 cm de diamètre...
Seules exclusions : bouchons de médicaments et produits chimiques.
Nous approvisionnerons le centre de récupération de Franconville . Prenez quelques minutes pour consulter le site : **www.bouchonsdamour.com**, vous y verrez le résultat des collectes (impressionnant !), l'emploi des fonds récupérés, affectés le plus souvent à des associations type handi-sport, handi-chiens, mais pas seulement... alors :
Un p'tit geste pour notre environnement ! Un grand geste de solidarité ! Merci d'avance.

ATTENTION ! si vous avez accumulé un volume important de bouchons, vous pouvez les déposer au bâtiment administratif du syndicat Tri-Action, à côté de la déchetterie de Bessancourt (accès sans badge) de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, la bibliothèque ne pouvant collecter à la fois que des petites quantités.

les enfants font la fête

Pour l'année scolaire 2011/2012 les Enfants font la fête ont organisé , en partenariat avec le Comité des fêtes et la Municipalité, le carnaval, la kermesse et le marché de Noël avec une vente de chocolats.
Ces trois manifestations festives pour les enfants ont permis de récolter et verser 2 700 euros à la Caisse des écoles. Cette somme concourt au financement des sorties scolaires.
Merci à tous les bénévoles qui aident à l'organisation et à toutes les personnes qui participent aux festivités.

Défilé de Carnaval, en musique, accompagné par le Clown offert par le Comité des Fêtes

Réalisé par les enfants de l'Accueil de loisirs (Bravo à eux !)
M. Carnaval, tenant le Monde dans ses bras, attend l'étincelle qui va l'embraser et appeler le Printemps

une manifestation sportive de taille xxl

Le 25 novembre, le club cyclo de Frépillon a réussi une nouvelle fois le challenge de réunir près de 900 cyclos pour sa 20ème édition de la Frépillonnaise.
Soixante-dix bénévoles assuraient l'organisation pour apporter une bonne dose de bonheur aux participants qui ont fait confiance une fois encore au club frépillonnais.
La réussite de cette journée est le fruit du dynamisme de ces bénévoles, de leur réactivité devant l'afflux de participants, de l'expérience des anciens et de l'esprit d'innovation des nouveaux.
Neuf cent cyclos sont rentrés chez eux le soir sans doute fatigués mais heureux d'une belle journée à Frépillon et dans ses environs.
Félicitations.

Laétitia au Critérium

bravo au cyclo club

PLUS DE TROIS FOIS LE TOUR DE LA TERRE ! Ce sont les kilomètres cumulés que les membres du Club cyclo de Frépillon ont parcourus depuis le début de l'année 2012. De la simple balade familiale à la randonnée plus sportive, le CSF (Club Sportif de Frépillon) sillonne les routes et les chemins dans toute l'Ile-de-France, mais aussi à travers l'Hexagone. Les jeunes de l'école VTT participent au dynamisme du club en pratiquant leur activité dans les espaces naturels autour de Frépillon de façon ludique ou plus athlétique pour préparer les épreuves des critériums. C'est à ce titre que Laétitia Tuppin s'est placée 1ère féminine au Critérium régional et obtient sa sélection pour le Critérium national.

magnifique palmarès iafvo volley-ball, saison 2011/2012

En se classant première de Régionale 1, l'équipe Senior masculine est sacrée championne d'Ile-de-France et accèdera au championnat de France National 3 la saison prochaine. A ce niveau, l'équipe Senior féminine termine à une belle première place, confortant ainsi son statut d'équipe de haut rang.

Le Club alignera la saison prochaine deux équipes en National 3 et ce dans les deux catégories, féminin et masculin, chose inédite dans le Val-d'Oise.
Soulignons également la première place de l'équipe Espoir garçons, lui conférant ainsi le titre de Champion du Val-d'Oise.

fb2m handball

FB2M HANDBALL a accumulé cette saison, de nombreux résultats très encourageants :

- Label OR de la FFHB (Fédération Française de Hand Ball) pour son école d'Arbitrage
- Label OR de la FFHB pour son école de Handball
- Titre de Champion Honneur Régional et accession à l'Excellence Régionale pour l'équipe masculine Senior
- Titre de Champion Excellence Régionale pour les -17 ans masculins
- Titre de Championnes Régionales pour les -15 ans féminines
- Champion Départemental avec les -13 ans masculins
- Meilleur effectif du Val-d'Oise
- Le groupe -17 ans masculin accède au Championnat de France pour la saison 2012/2013
- Grand succès pour la section BABY-HAND, créée cette saison 2011/2012, (25 petits de 2 à 5 ans) le samedi matin de 11h30 à 12h30.

Les petits du baby-hand

bcfmm basket blub frépillon méry mériel

Benjamines finalistes de la Coupe du Val-d'Oise

Les petits rois et reines après leur tournoi.

*50% de réduction en crédit d'impôt

Alain Jardin

Entretien espaces verts & jardins
Agréé services à la personne*

M. Alain JACQUEMIN
06 61 66 94 51

51 rue de la libération - 95740 Frépillon

Frépillon a accueilli le Camp Basket 2012 organisé pour les 8 à 12 ans par le COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DE BASKET BALL pendant les vacances d'hiver. **L'événement sera reconduit en 2013, du 4 au 8 mars**. Ce camp permet aux enfants de découvrir le basket de façon ludique, via des jeux, concours et matchs. Les participants repartent avec des récompenses.

Voici quelques images du camp 2012 dans le gymnase de Frépillon.

le personnel municipal

Directeur général des services
Alain MARTINEZ

Service administratif
Ghislaine JOARIS
Comptabilité, paye des agents municipaux
Anne-Marie LEROUX
Accueil, service à la population, état civil
Sandrine DEEST
Urbanisme, élections, secrétariat du Maire et du DGS
Claudine RENOU - Affaires scolaires, aide sociale

Police municipale
Michel AUBRY - Chef de police municipale

Service technique
Maxime PERSICO - Entretien bâtiments
Joël CHERON - Entretien voirie, espaces verts

Service scolaire - Restauration scolaire
Nadia DEL NEGRO, Sabine LOPEZ, Monique DAVENNE, Pascale LEBLOND, Florence CHERON

Agents d'entretien
Florence CHERON, Malineth MAGAUD, Pascale LEBLOND, Carole GOMME, Sabine LOPEZ

Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
Maguy LELOUP, Christine SOUBIGOU, Isabelle DUCLOS, Sabrina MENDES, Cathie LESAFFRE

Centre de loisirs - garderie pré et post scolaire - restaurant scolaire
Alexandre DUNAND, Sylvie FORVEILLE, Clélia PAQUET, Solène BLONDEL et 4 vacataires

Bibliothèque
France de la FOUCHARDIERE, Danièle PARAGHAMIAN

enquête de satisfaction

Nos diverses publications, bulletin, jaim'Frépillon, flash, vous renseignent sur l'action municipale et la vie communale. Pour mieux comprendre les attentes de chacun, nous sollicitons votre avis.
Veuillez renseigner cette enquête et nous la retourner dans la boîte aux lettres de la mairie.

Merci pour votre collaboration.

- **Lisez-vous les publications municipales ?**
  ❑ toujours ❑ quelquefois ❑ jamais

- **Les lisez-vous ?**
  ❑ entièrement ❑ partiellement

- **Que pensez-vous de leur présentation générale ?**
  ❑ très bien ❑ bien ❑ médiocre

- **Que pensez-vous de la proportion textes / photos ?**
  ❑ très bien ❑ bien ❑ médiocre

- **Que pensez-vous de la fréquence de parution ?**
  ❑ très bien ❑ bien ❑ insuffisante

- **Globalement considérez-vous être bien informé de l'action municipale et de la vie communale ?**
  ❑ oui ❑ assez bien ❑ non

- **Les sujets traités vous conviennent-ils ?**
  ❑ oui ❑ assez bien ❑ non
  Suggestions : .....
  .....

- **La forme de la rédaction de ces sujets vous satisfait-elle ?**
  ❑ oui ❑ assez bien ❑ non
  Suggestions : .....
  .....

- **À l'occasion de cette enquête profitez-en pour exprimer vos attentes insatisfaites par l'action municipale (ou vos satisfactions)**

.....
.....
.....
.....
.....

Cadre facultatif

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....

Petit Casino

10, Grande rue
01 34 18 03 64

Café des Sports
Bar - Brasserie - Banquet
place de l'Eglise
Tél. & Fax : 01 39 60 26 64

Boulangerie - Pâtisserie
10, rue de la Vieille-fontaine
Tél. & Fax : 01 39 60 25 10

Consulting Automobiles
2, rue Marcel Adam
01 39 60 12 12

Aptibois
Outils/matériel pour travail du bois
14, Grande-Rue
01 34 18 57 95

Station Service Carburant
14, avenue Charles de Gaulle
01 34 18 95 40

Harmony
Coiffure & Beauté
1, rue de la Libération
01 39 60 25 12

Pharmacie
14, Grande-rue
01 39 60 67 30

Le Carton rouge
Café tabac journaux
1, rue de la République
01 39 60 07 58

Décors et contrastes
14, Grande-rue
01 61 35 16 16

France Coiffure Diffusion
14, Grande-rue
01 30 40 87 13

LES COMMERÇANTS DU MARCHÉ, LE JEUDI MATIN, PLACE DE LA MAIRIE

Charcutier-traiteur Lefort
01 39 64 99 75

Fruits & légumes
01 48 27 50 96

Le commerce de proximité participe à la vitalité du village et au bien-être de ses habitants. Faire confiance à nos commerçants, c'est une occasion de se rencontrer et d'échanger, de «prendre son temps».

Au four gourmand
Pizza, salades...
Place de la Mairie - **06 89 85 98 43**
le mardi et le samedi de 18h00 à 21h00

Les annonceurs nous aident à vous apporter l'information municipale. Honorez-les de votre confiance.

Un service et un matériel performants pour
la gestion des déchets industriels et ménagers

Collecte - Tri - Traitement - Valorisation - Propreté Urbaine

Nouvelle adresse :
25, route départementale
95335 DOMONT cedex
Tél : +33 (0)1 39 35 32 45

Val'Horizon

Rev' Beauté

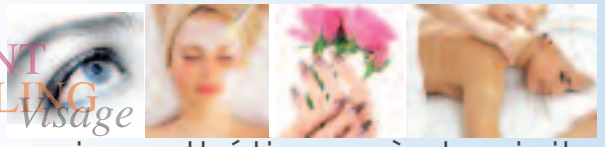

soins esthétiques à domicile
épilation - manucure
maquillage - soins visage et corps
mariage

Carole Lagarde - 06 60 57 77 82
rev.beaute.free.fr

Besoin d'aide ???

Jardinage - Bricolage - Accompagnement
Garde d'animal - Surveillance domicile etc etc ...
(Liste non exhaustive .....)

Frép services !!!

Tel : 06 32 79 83 39 Lewis dominique.

Email : dom.lewis@wanadoo.fr www.frepservices.fr

Le partenaire qui simplifie la vie !!!

Siret 513 359 034 000 16

VIARDOT Pompes Funèbres

•Organisation d'obsèques • Assistance à domicile
•Contrat prévoyance funéraire

Habilitation 07-95-125

MARBRERIE :
MONUMENTS
CAVEAUX
GRAVURES
ENTRETIENS

INTERVENTION RÉGULIÈRE SUR LES COMMUNES DE BESSANCOURT, FRÉPILLON, CHAUVRY ET BÉTHEMONT

permanence 7 jours/7 - 24 h /24 • Tél. 01.34.44.02.45 - 06.09.44.23.73

Naissances

2011

Alexis MAES	08 septembre
Jason JEAN MARY	24 novembre
Ambre GAUDRE	30 décembre

2012

Milian LAVAUD	09 janvier
Léandre WALCZAK	13 janvier
Thibault GOURDON	15 janvier
Janthéo MATRAS	25 janvier
Gabin CHAILLOU	30 janvier
Léo L'EPISCOPO	11 février
Léo GULASSA	27 février
Kessy VISCONTE	07 mars
Titouan KUGELMANN	23 mars
Sylvain GOSSELIN	26 mars
Mylan BOUTTEVILLE	26 mars
Lisa PHILIPPINI	01 avril
Leya BLANDEAU	13 avril
Tilio LOCRAI	14 avril
Christalia ROLIN	16 avril
Teddy LANGUILLAT	22 avril
Lisie DESBORDES	23 avril
Charline RAMEAU	01 mai
Léandro ROCHA	01 mai
Anna LAUVERJAT	03 mai
Imène MANSOURI	25 mai
Mathéo DAUDANNE	30 mai
Louise PETIT	02 juin
Henri GUILLON	03 juin
Loane FRUTOS-OTON	09 juin
Esmeralda GEORGES	18 juin
Karl GIRAC	21 juin
Emrys PAULOBY	01 juillet
Chloé SZCZESNIAK	02 juillet
Lucas GACINA	05 juillet
Bernice KILI	13 juillet
Melina PAPIN	03 août
Tia CHAPOTOT	06 août
Thibault LOUVET	14 août
Johan VAN DE VELDE MONCHÂTRE	16 août
Ayssa DRAME	18 août
Enzo PANETTA	19 août
Ilias YACOUBI TADJER	07 septembre
Adèle ROBART	07 septembre
Luca GAUDU REBEYROL	07 septembre
Maëva FERTELLE	04 octobre
Liya GAHER	15 octobre
Elio JOARIS LANCHET	09 novembre
Rony QUESNEL	25 novembre
Djibril GRIED	03 décembre
Léonie ISSELIN	05 décembre
Kenan OGOUSSAN	09 décembre

Evénement rare... Le 9 juin 2012, Loane, impatiente de voir le jour et d'entrer dans la vie, n'a pas laissé à sa maman le temps d'aller à la maternité. Elle a été accueillie à son domicile par Thierry, médecin urgentiste frépillonnais.

Mariages

2012

Sébastien DECAMPS et Magali PHILIPPE	09 mars
Grégory SIMON et Aurélie LE GAL	12 mai
Vitor FERREIRA CERQUEIRA et Mimma STIVALA	12 mai
Sébastien GARNIER et Blandine SINGLAS	16 juin
Thibaud BALDEYROU et Betty BONJEAN	30 juin
Dominique PAVANELLO et Nathalie BENNATI	30 juin
José LESIEUR et Isabelle ROGER	13 juillet

Décès

2011

Yvette FLEURET née DELAGROUX	17 novembre
Giulia MARRA née CALO	17 décembre
Josiane BEDEL née GRIALOU	29 décembre

2012

Jean MERCIER	02 février
Jean VILCOT	01 mars
Manuel REINA CARRION	14 avril
Emile BARTHELEMY	13 mai
Loredana ROSENKRANZ née MUNTONI	17 mai
Jean FAPDEPR	21 juin
Giuseppe CUCCIA	22 juillet
Simone ESTEBE née JOLY	13 août
Fernande DONON née GRISONI	02 octobre
Martine BAILLIET née VOISIN	06 novembre
Jacques DECAMPS	18 décembre

2013

Patrick GUILLOU	05 janvier

Jean-Marc Soumastre
Agent général

54, rue de Vaucelles
B.P. 60030
95151 Taverny Cedex

AXA ASSURANCES

Tél. : 01 39 32 07 01
Fax. : 01 39 32 06 98

E-mail : agence.sousmastre@axa.fr

ORIAS/07 011602

ipec 95

QUALIBAT

M. SCAVONE
Gérant

INSTALLATION
PLOMBERIE & CHAUFFAGE

ZAE du Montubois - Bâtiment I
2, chemin de la Justice - 95740 FREPILLON
Tél.: 01 39 95 17 36 - Fax 01 39 60 16 34

WWW.CONSULTING AUTOMOBILES.com

RÉPARATIONS TOUTES MARQUES

MÉCANIQUE ET CARROSSERIE

PNEUS, ETC...

2, RUE MARCEL ADAM
95740 FRÉPILLON

TÉL. : 01 39 60 12 12

WWW.CONSULTING-AUTOMOBILES.COM

www.atalian.com

ELECTRICITE GENERALE

Votre partenaire pour la ville

> Télésurveillance & Télégestion
> Signalisation tricolore et éclairage public
> Dépannages, entretien et rénovation des installations électriques
> Courants forts & courants faibles

>>> 24h/24 365j/an

Intervention dans l'heure pour nos clients en cas d'urgence suite à un accident ou à une panne importante

Siège social
21 rue de la Marlière - 95200 SARCELLES
tél. 01 39 90 34 12 fax. 01 34 19 94 13

Agence Val d'Oise
33 route de Piscop - BP 1 - ST BRICE SOUS FORET CEDEX
tél. 01 92 40 89 fax. 01 39 94 27 44

Agence Essonne
3 allée de l'Industrie - 91560 CROSNE
tél. 09 50 54 20 45 fax. 01 69 49 25 93

ATALIAN GLOBAL SERVICES

TAXI CHERON CHRISTOPHE
à FRÉPILLON

06 15 34 64 02
06 60 20 27 27

TRANSPORTS D'ENFANTS
COLIS ET COURRIERS EXPRESS
AÉOROPORTS
GARES

Conventionné sécu

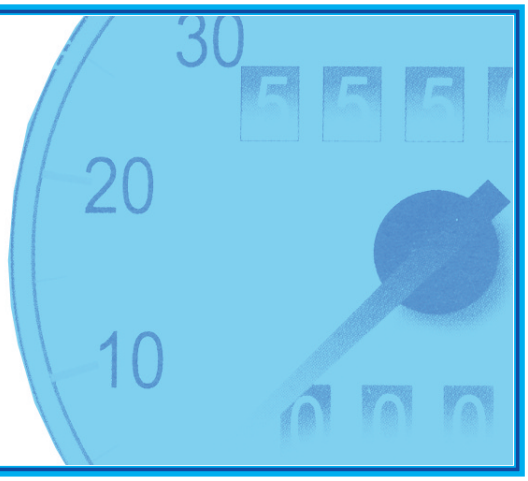

Traiteur depuis 1976

Val d'Oise Service

Organisation de réceptions
Livraison de repas à domicile
Buffets, cocktails
Noces, banquets

30, rue de la Croix des Marais - 95110 Sannois
Tél. : 01 39 81 28 33 - infos@val-doise-service.fr

SIBM imprimeur

édition
création
conception
P.A.O

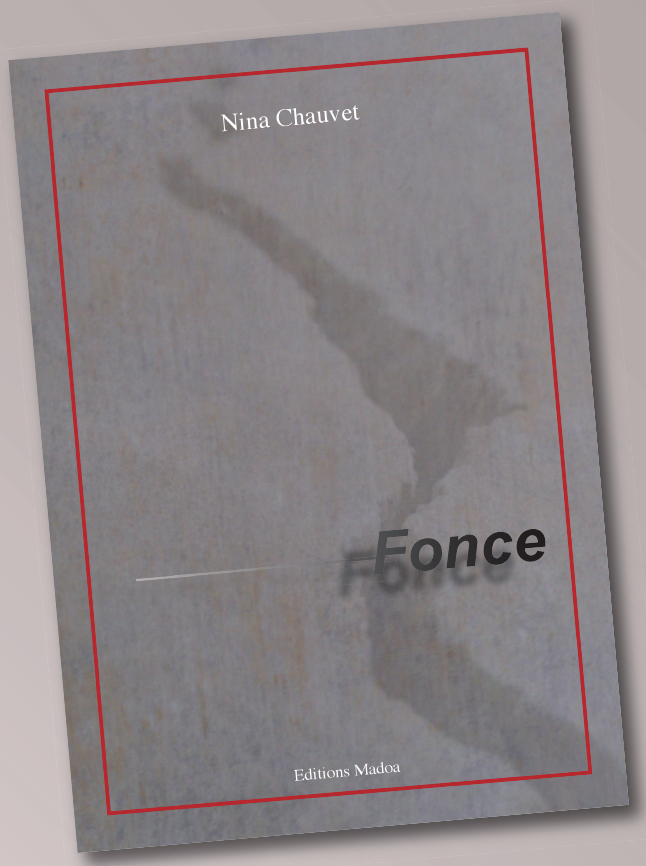

vous présente le
premier
roman de Nina Chauvet

Tél. : 01 34 48 14 14